



Licenciement économique : la suite

Par **varg**, le **20/04/2013** à **11:18**

Bonjour, j'espère être dans la bonne partie pour poster ce sujet.
Voilà je vais vous expliquer ma situation :

J'étais responsable d'un magasin mis en liquidation judiciaire le 17 Avril 2013. A ce jour, nous avons eu connaissance de quelques éléments pour la suite, comme le nom du mandataire.

J'aimerais savoir par quel moyen nous allons être contacté par ce monsieur afin d'avoir notre entretien pour nous expliquer le licenciement.

Le gérant a placé son entreprise en cessation de paiement puis, le tribunal l'a mise en liquidation judiciaire. Je ne travail donc plus officiellement depuis la date de la liquidation judiciaire (le 17 avril donc). Le gérant nous a appelé, mon collègue et moi-même, pour nous dire qu'il ne fallait plus venir au magasin et le fermé définitivement.

Comment s'assurer que l'on puisse avoir confiance en ce qu'il nous a dit?

De plus, le gérant voudrait que je revienne dans la semaine prochaine pour lui remettre les clés (c'est normal) mais apparemment pour s'occuper de 2/3 derniers dossiers de SAV de clients.

N'ayant pas reçus mon salaire ce mois-ci, et ne pouvant pas appeler aujourd'hui l'inspection du travail pour avoir mes infos (et oui les samedis c'est le weekend :)), j'aimerais savoir si je suis bien en droit de lui donner les clés et de repartir aussi sec?

Merci d'avance pour vos réponses.
Cordialement

Par **P.M.**, le **20/04/2013** à **12:16**

Bonjour,

Vous pourriez toujours faire constater par témoins la fermeture du magasin mais je pense que vous n'avez rien à craindre à ce propos...

Le mandataire judiciaire vous convoquera à l'entretien préalable de licenciement vraisemblablement par lettre recommandée avec AR mais je vous conseillerais de lui demander son aval si vous acceptiez de retravailler sinon de simplement remettre les clés contre décharge...

Par **varg**, le **20/04/2013** à **12:29**

Alors en attendant la lettre comme quoi je serais licencié et convoqué chez le mandataire je dois y retourner pour finir les dossiers en cours?

Par **P.M.**, le **20/04/2013** à **12:46**

Je n'ai pas dit cela puisque je vous dis que dans le cas où vous retourneriez travailler il faudrait demander l'autorisation au liquidateur judiciaire puisqu'il vous a été dit de ne pas y retourner...

Par **varg**, le **20/04/2013** à **13:16**

tout d'abord merci pour votre réponse.
ok je vais donc l'appeler dès lundi matin.
je mettrai ma réponse ici si cela peut aider d'autres personnes. bon week end

Par **varg**, le **22/04/2013** à **12:13**

Bonjour suite et fin de ce sujet.
le mandataire m'a confirmé qu'à la suite d'une liquidation judiciaire, c'est un arrêt total d'activité pour tout le monde. donc en gros ce sont des vacances forcés pour les salariés. dans les jours qui suivent le licenciement, les salariés reçoivent une lettre de convocation où tous sera expliqué. Les salariés sont payés jusqu'à la date du licenciement inclus.

Par **P.M.**, le **22/04/2013** à **13:04**

Bonjour,
La convocation n'intervient pas bien sûr dans les jours qui suivent le licenciement mais préalablement à celui-ci...
Les salariés seront même payés après la notification du licenciement pendant le préavis ou le délai de réflexion du [CSP](#)...